

# Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examen pratique

Cycle	2017-2018/2
Titre	CESS Technique de Qualification Animateur/Animatrice
Matière	Animation/Techniques éducatives et de transfert (plastiques et musicales)

**Direction de l'organisation  
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86  
[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Animation, Techniques éducatives et de transfert (plastiques et musicales)

Volume horaire :

- Animation : 3h en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup>
- Techniques éducatives et de transfert musicales : 3h en 5<sup>e</sup>
- Techniques éducatives artistiques : 1h en 6<sup>e</sup>

### ●●● Programme

Le numéro du programme : **Programme 176/2003/248B (page 50 à page 71) & 176-3/2003/248B**

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS Technique de Qualification, option animateur/animatrice

## II. Grille horaire de l'option

Animation : 3h en 5<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup>

Techniques éducatives et de transfert musicales : 3h en 5<sup>e</sup>

Techniques éducatives artistiques : 1h en 6<sup>e</sup>

### III. Organisation de(s) l'examen(s)

#### ●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen oral et pratique :

Animation : activités pour enfants de 3 à 6 ans et de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> maternelle et défense oral de l'animation et des préparations des activités.

Nombre d'heures : 2h (1 matinée ou 1 après-midi).

Le candidat doit se présenter à l'heure indiquée sur l'horaire (voir le site). En cas de retard fortuit, le candidat devra prévenir la personne ressource.

**LIEU DE L'ÉPREUVE :** Institut Saint-Joseph  
Avenue de l'Enseignement 14  
7330 Saint-Ghislain

**Personne-ressource sur place :**

Madame la Directrice : Christine DECHAMPS, Tél : 065/78 57 43

#### ●●● Condition pour présenter l'examen pratique

Le candidat doit obligatoirement fournir 2 dossiers différents, en 3 exemplaires, pour la date indiquée sur le site : l'un dans le domaine **artistique** ; l'autre dans le domaine **musical**.

Chaque dossier contient la préparation, écrite complète, suffisamment **détaillée** (càd que la préparation permettrait de présenter l'animation à la place de l'animateur) et soignée d'une activité sélectionnée dans chacun des 2 domaines. (voir annexe)

Si les dossiers ne sont pas complets ni présentés dans le délai imposé, le candidat peut se voir refuser l'accès à l'examen pratique.

**Une des 2 activités préparées sera choisie par le jury pour être présentée et constituera l'épreuve pratique. Une défense orale terminera l'examen pratique.**

**L'autre activité sera évaluée sur le dossier et la défense orale de cette activité.**

#### ●●● Matériel

Matériel requis : tout matériel pour faire l'activité en « autonomie », c'est-à-dire ne pas se baser sur le matériel du lieu de l'épreuve sauf en accord avec la personne ressource.

Matériel refusé : tout matériel non adapté, par exemple un gsm pour une activité musicale, même avec mini-baffle.

### ●●● consignes d'examens

Attention, bien que le rôle du jury ne soit pas celui d'un formateur mais celui d'un évaluateur, ses membres **conseillent vivement** aux candidats de prendre contact avec le lieu de pratique mentionné, d'assister et de participer à plusieurs activités et, d'évaluer la faisabilité de leur animation.

⚠ **UNE GROSSE ERREUR DE SECURITE ET DE DEONTOLOGIE PEUT AMENER A L'ECHEC.**

Pour la rédaction des dossiers : Voir annexe ci-après.

## IV. Evaluation et sanction des études

### ●●● Pondération

**Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.**

Les 3 parties : « animation », « techniques éducatives et de transfert musicales », « techniques éducatives et de transfert plastiques » seront chacune cotées sur 20

### ●●● Dispense

**Cette épreuve de type intégrée évalue les compétences relatives au métier et revêt donc toute son importance pour l'obtention du CESS délivré par le Jury FWB.**

**Il n'est donc pas possible d'accorder des dispenses partielles.**

**Si la moyenne de l'examen pratique, de la défense et des dossiers écrits est supérieure ou égale à 50%**, le candidat est dispensé de la matière de l'OBG « animation », « techniques éducatives et de transfert musicales », « techniques éducatives et de transfert plastiques ».

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.

### ●●● Rappel du règlement

En cas d'absence non justifiée à deux épreuves lors d'un même cycle, la Direction de l'organisation des jurys pénalisera le candidat en se donnant le droit de ne pas organiser pour ce candidat les épreuves pour lesquelles il a été absent lorsqu'il s'inscrit à un autre cycle suivant ou en attribuant toute autre sanction qu'elle jugera opportune.

## V. Annexes

### L'épreuve de techniques d'animation consiste en

- Le dossier écrit (cf. les directives détaillées au point 1.2)
- L'animation (cf. les recommandations indiquées au point 1.3)
- L'entretien oral (cf. les consignes indiquées au point 1.4)

### 1. Consignes concernant l'épreuve pratique de technique d'animation

#### 1.1 Consignes générales

- Tenue adaptée à l'animation (en rapport avec l'hygiène et la sécurité)
- Tenue vestimentaire adaptée
- Ponctualité : Prévenir à temps, en cas d'absence ou de retard, la personne ressource.
- Prendre contact avec le lieu de l'épreuve (**vivement conseillé** de s'y rendre et éventuellement de participer à des activités)

#### 1.2 Consignes pour la réalisation du dossier

##### 1.2.1 Consignes pour la présentation écrite du dossier

Les dossiers qui devront être déposés pour la date prévue sur le site, en 3 exemplaires, comprendra **obligatoirement** :

1. Une **page de garde** sur laquelle figureront les nom et prénom du candidat, l'année de la session et le titre du dossier.
2. Une **table des matières détaillées**.
3. Une **introduction** d'une demi-page dans laquelle le candidat présentera les animations et expliquera les raisons de son choix d'activité et non de son option.
4. **Un corps** (développement du sujet) sera réalisé selon les consignes suivantes (se référer au point 1.2.3)

##### 1.2.2 Consignes pour la forme du dossier

1. Le travail sera **dactylographié**, police Arial, taille de caractère 11 avec interligne 1,15.
2. Il sera **paginé** et **relié**.
3. Une attention toute particulière sera portée à l'**orthographe** et à la **syntaxe** correcte.
4. Les sources de référence seront listées et détaillés : livres, publications, sites internet (liens datés), cours exploités.  
Ce dossier sera nécessairement composé d'un minimum de 6 pages (pas trop aérées).

### 1.2.3 Consignes pour la rédaction du dossier

**Introduction** : le choix des animations devra :

- s'adapter aux capacités des enfants
- être envisagé dans le cadre du projet pédagogique

#### a- Domaines des activités

**2 activités : 1 dans chaque domaine**

- **1 activité en art plastique**
- **1 activité en art musical.**

**1. Activité d'art plastique** : activité simple à tendance cognitivo-psychopédagogique,

un ou plusieurs modèles devra/devront être proposé(s) aux enfants pour stimuler leur créativité.

« pour le matériel : *règle de la débrouille* »

- utilisation de matières : terre, pâte à sel, papier (serviette) tissu, matière de récupération etc.
- technique d'impression etc.
- photomontage etc.
- fabrication de marionnettes, de masques, théâtre d'ombres.
- technique du papier : origami, fleurs en papier, tableaux.
- montage floral.
- une histoire sur un thème racontée à partir d'images construites ou créées ou à créer par les enfants (exclure le livre et le 'tout fait')

**2. Activité musicale** :

- chant, chanson à gestes, activité rythmique, chant mimé etc.
- utilisation ou reconnaissance d'un instrument : guitare, flûte, piano
- reconnaissance de bruits (sur un thème)
- une histoire sur un thème, racontée à partir d'un montage de sons, de bruits, peut être accompagnée d'images
- expression corporelle à partir d'une musique, une chanson

#### b- Contenu de la présentation écrite (en 3 exemplaires) :

1. *Intitulé* de l'activité

2. *Domaine* de l'activité

3. *Objectifs* : lors de cette activité, développer la (les) compétence(s) de l'enfant développée(s) ou stimulée(s), l'(les) intérêt(s) pour l'enfant.

Veiller à séparer les objectifs généraux des objectifs spécifiques propres et en rapport à l'animation proposée.

Les objectifs spécifiques seront aussi justifiés à partir des pré-requis des enfants, basé sur la psychologie, et éventuellement adaptés aux capacités des enfants

4. *Pré-requis* de l'enfant nécessaires pour atteindre les objectifs visés lors de l'animation.

5. *Groupe* d'enfants : tranche d'âge, nombre (idéal) suivant l'animation proposée

6. *Durée* optimale : 20 à 30 min (max)

7. Le *matériel* : devra être amené par le(la) candidat(e) selon le domaine. Eventuellement du matériel pourra être emprunté à l'école ; une prise de contact avec la personne ressource de l'école est donc nécessaire. Ce matériel sera restitué dans l'état de la réception.

8. *L'organisation* : si des mesures d'hygiène doivent être prises avant, pendant et après le déroulement de l'activité et adaptées à ce dernier ; elles devront être envisagées lors de la préparation et détaillées suivant leur nécessité. . L'espace devra être également aménagé. Un ou des schéma(s) est/sont à établir afin de mieux comprendre la « place » des enfants et de l'animateur ; il(ils) devra(devront) être respecté(s) lors de l'animation.

9. *Méthode d'apprentissage* : si une méthode spécifique est utilisée, elle devra être détaillée.

10. *Déroulement*

a-Présentation de l'activité, sous forme de tableau

b-Etapes incluant le déroulement des activités avec le timing de chaque étape, les consignes à donner aux enfants et les précautions en matière de sécurité et d'hygiène (les justifications de ces dernières seront demandées lors de l'évaluation orale).

**11. Une/Des réalisation(s), un/des modèle(s) réalisé(s) personnellement sera/seront présenté(s) aux enfants au début de l'activité, ET seront obligatoirement annexé(s) aux dossiers. Dans le cas où ces modèles (activité artistique) ou matériel (activité musical) sont trop encombrants. Les plans, les titres, les textes etc. adapté(s) aux activités présentées seront annexés au dossier concerné**

12. Références spécifiques à l'activité, diversifiées et détaillées

- Ouvrages, livres, revues, etc.

- Sites internet – liens + dates de visite

- Expériences personnelles : si des stages ont été réalisés, indiquer le lieu, la période, la nature et fournir l'attestation.

**1.3 Consignes pour la présentation de l'activité :**  
*une des 2 activités proposées sera choisie par les membres du jury*

Le/la candidat/e veillera à :

1. Respecter la durée
2. Prendre en charge le nombre d'enfants « idéal » pour son activité
3. Préparer son matériel avant la prise en charge des enfants
4. Veiller à la sécurité des enfants (interdiction de produits toxiques)
5. Veiller à la propreté des enfants et des locaux
6. Veiller à l'adaptation de l'activité aux enfants
7. Veiller à la remise en ordre du matériel et des locaux

**2. L'entretien oral**

**2.1 Généralités**

Un entretien avec les membres du jury permettra au candidat d'expliquer et de justifier l'ensemble des préparations, **ainsi que** sa prestation. Ci-après, une panoplie de critères d'évaluation qui peut aider le candidat dans la préparation et le déroulement de **ses** activités pratiques ainsi que dans la préparation de **son** entretien avec le jury.

**2.2 Entretien avec les membres du jury**

**a) Auto-évaluation de l'épreuve pratique**

1. Liens entre le déroulement **prévu et réel**, justification des éventuelles adaptations apportées
2. Objectifs atteints ou non
3. Observation des enfants : comportement, participation
4. Critique de l'activité : positive ou négative, proposition de remédiations, justification éventuelle en faisant les liens avec les cours présentés aux examens.

**b) Présentation de l'autre activité**

1. Evaluation du sujet choisi
2. Relation avec les cours théoriques de l'option
3. Présentation du matériel

**c) Le candidat sera appelé à répondre à une ou plusieurs questions concernant le métier d'animateur, (176-3/2003/248B page2 à 24)**

#### 4.5 Exemples de critères d'évaluation.

##### a) PRESENTATION ECRITE

- Pertinence du choix de l'activité
- Pertinence des objectifs
- Adaptation de l'activité aux besoins et au projet de l'établissement
- Présentation
- Forme
- Contenu
- Respects des consignes
- Modèles

##### b) L'ACTIVITE PRESENTEE

- Avant
  - Prise de renseignements
  - Aménagement de l'espace
  - Préparation du matériel
  
- Pendant
  - Prise de contact
  - Présentation de l'animation
  - Motivation des enfants
  - Clarté des consignes de l'activité
  - Adaptation et maîtrise des moyens matériels
  - Méthodes d'animation
  - Enchaînement logique des actions
  - Gestion du temps
  - Application des règles de sécurité
  - Application des mesures d'hygiène,
  - Préparation à la clôture de l'activité
  - Evaluation avec les enfants
  
- Après
  - Transmission des informations et/ou des observations
  - Remise au calme des enfants
  - Remise en ordre du local/matériel

##### c) ATTITUDE RELATIONNELLE

- Communication adaptée aux enfants
- Premier contact avec les enfants
- Disponibilité et écoute
- Empathie
- Adaptation aux interactions dans le groupe

- Présentation (tenue)
- Sécurisation des enfants

**d) ENTRETIEN avec les membres du jury : Auto-évaluation**

- Pertinence
- Justifications des choix, des décisions, des adaptations
- Liens avec les cours
- Remédiations par rapport aux erreurs
- Rapport circonstancié des cas spécifiques repérés, adaptations faites ou proposées par rapport à ceux-ci

**e) L'AUTRE ACTIVITE**

- Dossiers
- Présentation au moment de l'entretien
- Justification des choix
- Projections d'adaptation en adéquation avec le public du jour